

# Souveraineté La Solution inc.

## Promesses illogiques

La promesse du NPD de réduire les intérêts, des cartes de crédit payés par les contribuables canadiens, à 5% de plus que le taux de la Banque du Canada, est illogique. Et si cette promesse est prise par les libéraux ou les conservateurs, cela sera inévitablement des coupures dans nos services sociaux, faut d'argent pour les maintenir.

Nous, québécois et québécoises envoyons annuellement argent taxes et impôts à Ottawa, plus précisément \$50 milliards en impôts et un autre \$50 milliards en points d'impôts puisés dans nos poches. Advenant que cette proposition soit retenue, une bonne partie de cet argent se retrouvera dans les poches des États-Unis.



Je m'explique: tout comme le crédit agricole, sur la formule de demande de crédit on vous demande avec quelle institution financière vous voulez transiger. Advenant que les intérêts de l'institution choisie soient de 10% et que le crédit agricole accepte votre demande, le demandeur paiera le montant exigé inscrit sur le formulaire. Advenant que les intérêts inscrits sont 5%, le crédit agricole (gouvernement) paiera la différence à l'institution financière choisie par le demandeur.

## La promesse

Advenant que la promesse de 5% de plus que le taux de la Banque du Canada, est adoptée; avec un taux bancaire possible de 3%, le détenteur de la carte de crédit paiera sur son dû 8%. Le Canada paierait la différence des intérêts aux émetteurs de cartes, qui sont majoritairement aux États-Unis. Mais il ne faut pas oublier que le taux d'intérêts des cartes de crédit varie d'une compagnie à l'autre, la moyenne se situe à 20%, donc le fédéral paierait avec nos impôts et nos taxes le solde aux États-Unis. Cela ferait en sorte que nos services seraient coupés faute d'argent.

Mais pire, les détenteurs de cartes de crédit auront plus d'argent pour se qualifier pour d'autres cartes venues des É.U.

Ceci est contraire à la proposition écrite dans le mémoire d'André Desnoyers déposé à Cowansville le 23 février 1995, pour le consulter, visiter le site de [www.souverainetelasolution.com](http://www.souverainetelasolution.com), **Documents**, (Dans un Québec indépendant: Québec aux Québécois(es) (Mémoire de 1995) p. 5.